

Intervention de Laëtitia Médard à propos de la rentrée scolaire : « Le Gouvernement serait bien inspiré « d'accélérer »

Madame la Maire,
Cher(e)s collègues,

A l'occasion de cette délibération sur les ateliers périscolaires, je souhaiterais évoquer cette nouvelle rentrée.

Celle-ci s'effectue globalement dans de bonnes conditions et il est nécessaire de le souligner.

Cette rentrée est celle de l'ouverture du groupe scolaire Neslon Mandela qui a accueilli 350 élèves mardi dernier.

Cette ouverture est un bon indicateur du dynamisme démographique de notre ville et une bonne nouvelle pour les habitants de Beauregard qui voient l'offre scolaire s'améliorer dans leur quartier.

Rennes maintient par ailleurs, dans un contexte financier difficile faut-il le rappeler, un très fort engagement en faveur de l'école via un investissement de 3 500 euros par élève avec la gratuité des fournitures scolaires.

Autre bonne nouvelle et je m'en tiendrai là : la création de 10 postes d'ATSEM supplémentaires dans les écoles prioritaires. Avec cette dernière mesure, nous sommes engagés à atteindre l'objectif d'une professionnelle par classe en REP et en REP +.

Cet objectif est en bonne voie, et « *nous allons accélérer* » comme le disait Madame la Maire dans Ouest France de ce matin.

Le Gouvernement serait bien inspiré « d'accélérer » également, notamment dans la réalisation d'engagements pour l'École pris devant les Français.

Certes, des postes supplémentaires ont été créés. Ils sont évalués à 30.000 soit la moitié de ce que le candidat Hollande avait inscrit dans son programme présidentiel.

Force est de constater que ces 30.000 postes ne constituent pas de réels moyens nouveaux mais ne font qu'accompagner les évolutions de la démographie.

Ils ne permettent pas de réduire le nombre d'élèves par classe, garant d'un meilleur apprentissage.

Ils ne permettent pas non plus de répondre à l'un des autres engagements pris par le Président Hollande : tripler le nombre d'enfants de moins de trois ans accueillis en maternelle.

A Rennes, certaines familles nous font déjà part de leurs difficultés à scolariser leurs enfants de moins de trois ans. Où est l'égalité d'accès à la scolarisation (certes obligatoire seulement à 6 ans) quand le mois de naissance de l'enfant et son quartier de résidence conditionne son accueil dans son école de secteur ?

Cette situation a pour conséquence de fragiliser le premier accueil de l'enfant à l'école dans un contexte où il est déjà peu préparé à cette scolarisation et encore moins lorsqu'il bénéficie d'un mode de garde individuel.

Aussi, autant que l'âge d'entrée en maternelle, il importe d'avoir une attention toute particulière à la qualité de la transition entre les structures de la petite enfance (crèche, assistante maternelle...) et l'école maternelle.

Il s'agirait ainsi de créer les conditions pour une meilleure préparation de l'enfant à l'entrée en maternelle avec un apprentissage du collectif en douceur permettant une séparation progressive entre l'enfant et le parent. C'est tout le sens des classes passerelles.

7 septembre 2015 – Séance du conseil municipal de Rennes